

SEANCE DU 2 MARS 2021

Le deux mars deux mil vingt et un à 20 h 00, les membres du conseil municipal de la commune de Vanosc se sont réunis à la mairie à huit clos, sur la convocation qui leur a été adressée par M. Dominique MAZINGARBE Maire, conformément aux articles L. 2121-10, L. 2121-11 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales.

Monsieur MAZINGARBE Dominique Maire, préside la séance.

Étaient présents : Mesdames Véronique BERLAND, Irène PAIN, et Karine SOUBEYRAT-MONTAGNE.

Messieurs Jérôme DESGLENE, Bruno FANGET, Daniel FRERE, Marc GAY, Jean-Pierre LAFONT, Fernand LEPIN, Fabrice MANDON, Bernard PERRIER, Fabien VIALLETTE ET Gilbert VINCENT formant la majorité des membres en exercice, le conseil étant composé de 14 membres.

Absents :

Juliette GAI

Madame Karine SOUBEYRAT-MONTAGNE a été élue secrétaire de séance

OBJET : BON CADEAU GOUDARD PAULETTE

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide de donner un bon cadeau à Mme Paulette GOUDARD pour un montant de 200 €.

OBJET : CONVENTION TRANSPORT SCOLAIRE

Monsieur le Maire indique aux membres du Conseil Municipal qu'il a envoyé un courrier par mail le 26 février 2021 à Madame Colette PIERRE-ETIENNE, Chargée de mission transports et mobilités à Annonay Rhône Agglo.

Il a pour but de dénoncer à la fin de cette année scolaire, la convention transport scolaire qui lie la commune de Vanosc et Annonay Rhône-Agglo car l'effectif scolaire n'est pas suffisant pour avoir accès à ce service.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal charge Monsieur le Maire des formalités nécessaires pour dénoncer la convention transport scolaire qui lie la commune de Vanosc et Annonay Rhône-Agglo.

OBJET : RÉFECTION FOYER CHAUDIÈRE BOIS

Monsieur le Maire explique aux membres du Conseil Municipal la nécessité de remplacer les briques réfractaires de la chaudière bois datant des années 96.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de confier les travaux à la Société HARGASSNER de LAVILLEDIEU (07), pour un montant de 1 820,70 €.

OBJET : ADHÉSION AMF07

A l'unanimité, le Conseil Municipal donne son accord :

- pour l'adhésion 2021 à l'Association des Maires 07 (AMF 07) pour un montant de 345,66 €.

OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION : ADRESSAGE MÉTRIQUE

Monsieur le Maire informe l'assemblée communale de la nécessité de mettre en place l'adressage métrique car il permettra :

- de faciliter l'accès à de nombreux services : médical, pompiers, livraison ;
- d'améliorer la qualité de vie des citoyens ;
- de géolocaliser les habitations, fibre, GPS.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- dit que la mise en place de l'adressage métrique est devenu indispensable ;
- approuve le projet présenté par Monsieur le Maire pour une dépense estimée à 18 163,60 € HT ;
- charge Monsieur le Maire de solliciter l'aide la plus large possible auprès de la Région Auvergne Rhône-Alpes dans le cadre du Bonus Relance 2020-2021.

OBJET : AMÉNAGEMENT CAFÉ ASSOCIATIF : CHOIX MAÎTRISE D'ŒUVRE, COORDINATION SPS ET CONTRÔLE TECHNIQUE

Monsieur le Maire rappelle que la Commune a procédé à des consultations pour les prestations de Maîtrise d'Œuvre, de Coordination SPS et de contrôle technique dans le cadre du projet de l'aménagement du café associatif.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de confier :

- La Maîtrise d'Œuvre au cabinet ATEC d'Annonay (07) pour un montant de 8 400,00 € HT ;
- La Coordination SPS au cabinet ATEC d'Annonay (07) pour un montant de 620,00 € HT;
- Le Contrôle Technique à la Société BUREAU ALPES CONTROLES de Saint Etienne (42) pour un montant de 1 580,00 € HT.

OBJET : AMÉNAGEMENT D'UNE GRANGE EN SALLE ASSOCIATIVE POUR LE 3EME AGE : CHOIX MAÎTRISE D'ŒUVRE, COORDINATION SPS ET CONTRÔLE TECHNIQUE

Monsieur le Maire rappelle que la Commune a procédé à des consultations pour les prestations de Maîtrise d'Œuvre, de Coordination SPS et de contrôle technique dans le cadre du projet de l'aménagement d'une grange en salle associative pour le 3ème âge.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de confier :

- La Maîtrise d'Œuvre au cabinet ATEC d'Annonay (07) pour un montant de 9 450,01 € HT ;
- La Coordination SPS au cabinet ATEC d'Annonay (07) pour un montant de 960,00 € HT;
- Le Contrôle Technique à la Société BUREAU ALPES CONTROLES de Saint Etienne (42) pour un montant de 2 650,00 € HT.